

PROGRAMME DE FORMATION PRAP IBC

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans les domaines de l'Industrie, du
Bâtiment et du Commerce
Juin 2021

Le programme est remis au stagiaire avant son inscription définitive : article L. 6353-8 du code du travail

1. Le public :

Public ciblé : aidant, soignant, élève.

Les formations sont accessibles aux personnes atteintes de handicap.

Pré requis : aucun

2. Objectifs de la formation :

Être capable de :

- Caractériser et prévenir des risques liés à l'activité physique dans la situation de travail.
 - Situer l'importance :
 - Des atteintes à la santé (AT et MP) liées à l'activité physique professionnelle.
 - Des enjeux : humain, réglementaire, économique pour le personnel et l'entreprise.
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
 - Détecter les risques d'atteintes à la santé et de les mettre en lien avec les éléments déterminants de son activité physique au travail.
 - Proposer des améliorations de la situation de travail dangereuse à partir des déterminants identifiés, et de participer à leurs mises en œuvre et à leurs évaluations.
 - Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts afin de limiter les risques d'atteinte à la santé des salariés (AT/MP*).
- *AT = Accident de Travail ; MP = Maladies Professionnelles.

3. Programme :

- **Situer la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique du travail**, dans la santé et la sécurité au travail.
- **Les enjeux** :
 - Humain,
 - Réglementaire,
 - Economique,
 - Organisationnel.
- Définition des TMS (Troubles musculosquelettiques)
- Anatomie et TMS : dos, membres supérieurs

- Principes de Prévention et Principes de Base de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Place des activités physiques par rapport aux activités perceptives (5 sens) et mentales.
- Présentation des déterminants.
- Phénomènes d'apparition du risque.
- Accident du travail et maladies professionnelles.
- Principes d'aménagements et recherches de solutions.
- Repères méthodologiques de l'analyse.
- Application de la méthode d'analyse :
Observation d'un poste de travail _ Alternance d'apports théoriques, et pratiques, avec critères d'évaluation de l'INRS, des stagiaires.

4. Méthodes pédagogiques : Elles peuvent être heuristique, démonstrative, applicative - mixte heuristique découverte et applicative. Alternance d'apports théoriques et pratiques. Cette formation se veut aussi interactive.

5. Moyens pédagogiques : Une salle adaptée à la formation PRAP IBC est nécessaire.
Un nombre suffisant de chaises afin d'en avoir une par personne.

• Matériel de formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Tableau-feutres
- Articulation de vertèbres,
- Mannequin articulé de l'INRS "Bébert"
- Caisse pour l'application des principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort.

Personnel Pédagogique :

- Formateur titulaire du certificat de Formateur **PRAP IBC** délivré par l'INRS et référencé Datadock.
- Le formateur est seul référent handicap.

• Documentation : ED7201 pdf

- **Support papier :** Trame d'analyse _ Possibilité d'utiliser un appareil photo et/ou un caméscope pour l'analyse après autorisation demandée à l'entreprise.

7. Attestation :

- Un certificat d'acteur PRAP sera remis au candidat qui aura répondu favorable à l'évaluation (niveau d'implication du stagiaire - fiche d'évaluation)
- Validité 24 mois

8. Modalités pratiques :

- **Durée :** 14 heures minimum : en demi-journées d'une durée de 3 à 4 heures (avec pause) sur deux jours, de préférence non-consécutifs.

- **Tenue vestimentaire** : Les stagiaires devront porter les EPI (Equipements de Protection Individuelle) en fonction de la situation (pratique et analyse) : pantalon et chaussures plates.
- **Lieu** : intra et inter-entreprise

9. Tarifs : 1200€ par session

PRAP IBC MAC :

Une réactualisation des compétences sera à réaliser avec le MAC "Maintien et Actualisation des Compétences". Il se déroulera sur une journée de 7h tous les 24 mois ; celui-ci prolongera la validité du certificat de l'acteur PRAP.
